



Campagne de bourse de lycée 2023-2024

Deuxième période : du 1^{er} septembre au 19 octobre 2023 inclus

La campagne des demandes de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2023-2024 se déroulera :

- **Deuxième période : du 1^{er} septembre au 19 octobre 2023** (concernent tous les élèves qui ne bénéficiaient pas d'une bourse de lycée en 2022-2023 et dont les familles n'ont pas déposé de demande avant les vacances d'été, soit pendant la 1^{ère} période : du 29 mai au 5 juillet 2023)

La demande de bourse peut se faire en ligne ou à l'aide du formulaire de demande de bourse nationale de lycée téléchargeable ci-dessous :

- Demande de bourse en ligne via le portail scolarité services avec le compte EduConnect des responsables légaux de l'élève demandeur de la bourse en cliquant sur le lien suivant : <https://teleservices.education.gouv.fr>
- Demande de bourse au format papier :
Formulaire de demande de bourse à télécharger en cliquant sur le lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/media/114959/download>

En cas de problème, vous pouvez venir retirer le dossier au Secrétariat des Elèves.

Après avoir complété ce dossier, merci de le déposer au Secrétariat des Elèves avec les pièces demandées. **TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE**

Public concerné :

Ces demandes de bourses concernent tous les élèves qui ne bénéficiaient pas d'une bourse de lycée en 2022-2023 et dont les familles n'ont pas déposé de demande avant les vacances d'été, soit pendant la 1^{ère} période : du 29 mai au 5 juillet 2023.

La notice d'information, les plafonds de ressources applicables pour l'attribution des bourses de lycée et un simulateur sont disponibles et consultables sur le site internet du ministère de l'Éducation nationale à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

En cas de difficulté, vous pouvez contacter le Secrétariat des Elèves.